

## MODE D'EMPLOI DÉCLARATION DE REVENUS

### > NOS CONSEILS POUR COMPLÉTER VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS 2023

Les sommes versées au titre de votre abonnement de Téléassistance ouvrent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt au taux de 50 %. L'attestation fiscale jointe vous indique le montant pouvant bénéficier de cet avantage fiscal.

Voici les deux étapes à suivre lors de votre déclaration de revenus :

#### 1. DÉCLARATION DE REVENUS N°2042 - CASE 7DB

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	
<b>Dons versés à des organismes établis en France</b>	
Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1 000 €) .....	7UD <input type="text"/>
Dons versés à des associations culturelles (maximum 562 €) .....	7UJ <input type="text"/>
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections .....	7UF <input type="text"/>
<b>Services à la personne, emploi à domicile</b>	
Dépenses d'emploi à domicile .....	→ <input type="text" value="7DB"/>
<small><i>Vous devez détailler en page 1 de la 2042 RICI le montant correspondant à chaque type de dépenses d'emploi à domicile</i></small>	
Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé...) .....	7DP <input type="text"/>
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses .....	→ <input type="text" value="7DL"/>

La case 7DB concerne tous les services à la personne dont vous bénéficiez. Indiquez le montant total des services que vous financez, y compris votre abonnement de téléassistance. Si vous avez plusieurs contrats, additionnez les montants des attestations fiscales reçues. Si vous avez reçu des sommes pour financer ces services (comme l'APA, la CARSAT ou le CESU), déduisez-les. Le cas échéant, indiquez dans la case 7DL, le nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA pour lesquels vous avez engagés des dépenses.

#### 2. DÉCLARATION DES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT N°2042-RICI - CASE BDU

Assistance administrative à domicile .....	BDT <input type="text"/>
Téléassistance et visio assistance .....	→ <input type="text" value="BDU"/>
Interprète en langue des signes .....	BDV <input type="text"/>

La case BDU présentée ci-dessus, concerne cette fois-ci uniquement le montant total de l'abonnement de téléassistance. Renseignez le montant affiché sur votre attestation fiscale. Le cas échéant, déduisez de ce montant les sommes perçues pour financer ces services (ex : APA, CESU, etc.). Si vous avez plusieurs attestations fiscales, car vous financez plusieurs solutions de téléassistance, renseignez le montant total.